

Nestlé Côte d'Ivoire, S.A. (Nestlé CI)

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les registres de titres nominatifs émis par la société en application de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Exercice clos le 31 décembre 2023

KPMG Côte d'Ivoire
5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
S.A. au capital de FCFA 350.000.000
R.C. N° CI-AB-05-R-3968

Ernst & Young, S.A.
5, avenue Marchand, Plateau
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-0 7118

KPMG Côte d'Ivoire
5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
S.A. au capital de FCFA 350.000.000
R.C. N° CI-AB-05-R-3968

Ernst & Young, S.A.
5, avenue Marchand, Plateau
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

Nestlé Côte d'Ivoire, S.A.
Nestlé CI
01 BP 1840 Abidjan 01

Le 04 juin 2024

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les registres de titres nominatifs émis par la société en application de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux actionnaires de la société Nestlé Côte d'Ivoire, S.A.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons établi le présent rapport sur l'existence et la tenue conforme des registres de titres nominatifs émis par la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Il appartient à votre société ou toute personne habilitée par elle d'établir des registres de titres nominatifs émis par elle conformément à l'article 746-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Il appartient également au Conseil d'Administration d'attester de la tenue conforme desdits registres par une déclaration jointe au présent rapport.

Il nous appartient, sur la base de cette déclaration, de constater l'existence des registres de titres nominatifs et de donner un avis sur leur tenue conforme.

Nous portons à votre connaissance que la société, eu égard à la contrainte matérielle pesant sur les sociétés cotées, n'a pas été en mesure de mettre à notre disposition le registre de ses titres nominatifs tenu conformément aux dispositions de l'article 746-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure d'en contrôler l'existence et la tenue conforme.


Les Commissaires aux Comptes

KPMG Côte d'Ivoire

Ernst & Young, S.A.



Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Président Directeur Général



Nawa Aby Avoa Koné
Expert-Comptable Diplômée
Associée